Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 27 (1919)

Heft: 4

Rubrik: Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les dangers du mariage des tuberculeux

Le mariage des tuberculeux présente des dangers:

1° Pour le malade lui-même.

2° Pour l'autre époux, pour les enfants, pour les domestiques.

3° Ces dangers sont d'autant plus grands que les gens vivent dans une intimité plus grande.

Pour préserver de ces dangers, il devrait être défendu:

1° Que tout homme présentant les signes ou l'apparence de la tuberculose se mariât trop jeune.

2° Que tout individu qui a été tuberculeux se mariât tant qu'il crache et tant qu'il a des bacilles, tant que ses poumons présentent des signes de destruction pulmonaire; le tuberculeux pourrait se marier si deux années après sa guérison apparente il n'a eu aucun accident ou rechute.

3° Ces règles doivent surtout être appliquées aux malades peu aisés qui vivent d'un travail pénible et surtout aux femmes vivant de leur travail.

4° Ces principes doivent être répandus non pas tant par des mesures de police, mais surtout par des conférences publiques et particulières.

Pour s'opposer aux dangers résultant du mariage du tuberculeux, il faut:

1° Avertir sérieusement les deux époux des dangers qu'ils courent, des dangers qu'ils font courir aux personnes bien portantes, à leurs enfants, à leurs domestiques, à ceux qui les entourent.

2° Expliquer au ménage les dangers des crachats non recueillis dans un crachoir, leur indiquer les soins de propreté qu'ils ont à observer.

3° Exiger que le linge de corps et les draps soient désinfectés avant d'être mêlés aux autres linges du ménage, que les vêtements et la chambre à coucher soient désinfectés à époques fixes.

4° Recommander au ménage de laisser le jour et la lumière pénétrer dans leur chambre, leur expliquer qu'ils doivent surveiller attentivement les soins de propreté de ceux qui vivent auprès d'eux. Ne négliger pour leurs proches ni les promenades au grand air, ni une bonne alimentation.

5° Dans tout ménage où, par suite d'indigence, ces prescriptions ne pourraient être observées, il est de toute nécessité que le malade soit conduit dans un sanatorium où il restera tant qu'il crachera beaucoup.

6° Après la mort d'un tuberculeux, le linge, les vêtements et la demeure seront soigneusement désinfectés.

7° Si ces prescriptions sont bien observées, le mariage du tuberculeux est sans danger; bien plus, le mariage apporte au malade un adoucissement à ses souffrances et une prolongation de sa vie.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Payerne, Croix-Rouge. *Encore l'épidémie de grippe.* — La sous-section de la Croix-Rouge de Payerne a organisé et administré en automne 1918 un lazaret de 33 lits qui a hospitalisé 73 malades pendant un mois. — 4 décès. Tout le matériel nécessaire a été prêté par la commune et les particuliers. Deux dames du Comité, aidées de 4 infirmiers et infirmières, qui tous contractèrent la maladie les uns après les autres, y donnèrent leurs soins. Le service des

chambres et de la cuisine a été assumé par 7 ouvrières de la fabrique Nestlé, aimablement mises, ainsi que 3 infirmiers volontaires, à la disposition du Comité.

Les frais du lazaret se sont élevés à fr. 4056 qui ont été entièrement couverts par des dons volontaires et l'indemnité de l'Etat pour malades indigents.

Lors de la mobilisation en novembre la direction du lazaret en sortit ses derniers malades civils pour faire place aux militaires qui l'occupaient pendant un mois.

Ste-Croix, Croix-Rouge. — *Rapport annuel de cette sous-section.*

Mesdames et Messieurs,

L'année 1918 a été, si on la compare aux années précédentes, relativement calme pour notre sous-section.

Notre œuvre de secours aux prisonniers de guerre est devenue, de par les circonstances économiques difficiles, toujours moins importante. Nous avons envoyé 900 colis (dont 727 par l'entremise du Comité franco-belge de Berne et 173 par celle du Bureau des marraines de Lausanne) contre 7026 en 1917 et 25 000 en 1916.

La conclusion de l'armistice du 11 novembre a marqué pour nous la fin d'une activité de 4 années, heureux que nous sommes d'avoir pu contribuer dans la mesure de nos moyens à adoucir le sort des prisonniers de guerre, mais encore plus heureux à la pensée que la lutte fratricide est enfin terminée. Nous saisissons cette occasion pour remercier encore une fois toutes les personnes qui nous ont aidés à poursuivre cette œuvre essentiellement humanitaire.

L'épidémie de grippe qui a éclaté à Ste-Croix au mois de juillet a fourni à la Croix-Rouge une belle occasion de prouver qu'elle a sa raison d'être et qu'elle est d'une utilité incontestable dans des temps tels que ceux que nous venons de traverser.

C'est le 21 juillet que le Comité de la Croix-Rouge, assisté du Comité des samaritains et du Docteur Décombaz, a jeté les premières bases de l'hôpital temporaire du Nouveau Collège, mis entièrement à sa disposition, et largement aménagé par la municipalité. Cet hôpital était destiné à recevoir les grippés dont les circonstances ne permettaient pas qu'ils fussent soignés à domicile.

Un matériel important en lits, lingerie, meubles divers et accessoires de toute nature nous fut offert spontanément par la population, sans que nous ayons eu besoin de recourir aux réquisitions prévues. Les samaritaines, samaritains et éclaireurs rivalisèrent de zèle et de dévouement pour organiser et aménager notre lazaret, et le dimanche matin 28 juillet nous recevions nos trois premiers malades transportés par nos soins. Dès lors, l'épidémie ayant accusé une rapide et inquiétante progression, les entrées se sont succédées avec la même rapidité ; notre personnel samaritain s'est trouvé débordé et finalement à tel point exténué que presque tous, dames et messieurs, ont été atteints par le terrible fléau. Nous nous sommes trouvés tout d'un coup sous la menace d'une véritable désorganisation. Mme Martin et Mlle Marguerite Paillard, qui étaient à la tête du service des différentes salles, étant tombées malades à leur tour, l'une le 31 juillet, l'autre le 2 août, Mme Lombard, pasteur, mit alors ses services et sa grande expérience à notre disposition et eut, pendant une quinzaine de jours, la direction du personnel sanitaire. Nous faisions venir en outre plusieurs gardes-malades du dehors ainsi que 4 soldats de la colonne de transport de Neuchâtel, lesquels, avec les samaritains, assuraient principalement le transport des malades et le service intérieur du lazaret. Le Dr Sozzi, envoyé par le Département de l'Intérieur, secondait le Dr Décombaz dans ses visites bi-hebdomadaires. A partir du 5 août, et en raison de l'importance que prenait le lazaret, le comité fit appel à M. Kindhauser, dentiste, lequel avait offert ses services, pour s'occuper de la partie administrative. Le comité, réduit à 2 membres, le président et le caissier, ne pouvant plus assurer ce service, la municipalité, ayant assumé les charges financières de l'établissement, délégua auprès de notre comité M. Albert Paillard, député, lequel eut, avec la collaboration de notre dévoué caissier, M. Georges Jeanrichard, une comptabilité importante et quelquefois difficile à établir. M. Gaston Jaccard-Jaccard établissait les feuilles de malades destinées à être

envoyées au Département de l'Intérieur par l'entremise de l'hôpital cantonal; il était, en outre, adjoint de M. Kindhauser. Mlle Nancy Huguenin avait le service des fiches avec le contrôle des entrées et sorties. M. Kindhauser étant, lui aussi, tombé malade, c'est M. Albert Paillard qui le ramplaça pendant une dizaine de jours.

Nous avons soigné en tout 191 malades. Le jour le plus chargé accusait 71 grippés en traitement. Nous avons eu à déplorer la mort de 10 personnes, dont une du sexe féminin et 9 du sexe masculin. Il n'y a eu aucun décès dans le personnel sanitaire et administratif.

Ensuite d'un appel fait par nous en faveur des grippés, nous avons reçu 4232 fr. 40, qui ont servi de premier secours aux familles privées de leur gagne-pain par le fait de la grippe. Merci encore à tous les généreux donateurs.

A partir de fin août environ, l'épidémie est en décroissance; les sorties sont nombreuses et les entrées de plus en plus rares. Le 10 septembre, nous n'avons plus que 18 malades dont 9 pourront être renvoyés guéris le surlendemain. Le 14 septembre, nous pouvions fermer le lazaret en évacuant à l'infirmerie du cercle de Ste-Croix les 9 malades qui nous restaient; nous demandions cependant à la municipalité de tenir encore pendant un mois les mêmes locaux à notre disposition, afin d'être prêts à recevoir une nouvelle offensive éventuelle de notre terrible adversaire. Fort heureusement cette éventualité ne s'est pas présentée.

Nous nous sommes occupés, comme précédemment, de la vente du timbre *Pour la Jeunesse*. Le produit brut de cette vente a été de 729 fr.; le bénéfice, qui n'est pas encore connu, sera attribué par moitié aux « Soupes scolaires » et aux enfants nécessiteux victimes de la grippe.

La caisse des prisonniers de guerre accuse un solde actif de 23 fr. 30 et notre caisse générale de 148 fr. 62 plus 379 fr. 60 à la Caisse d'épargne.

Nous avons envoyé 36 chemises et camisoles au Lazaret militaire de Payerne.

Votre comité a eu 20 séances pendant l'année écoulée.

Pour terminer, nous présentons à toutes les personnes, autorités et administrations qui nous ont aidés dans notre tâche, nos sincères remerciements.

Au nom du comité de la Croix-Rouge, sous-section de Ste-Croix.

Le Président: *Adrien Lador.*

* * *

La section de la Croix-Rouge de Payerne compte 250 membres; celle de Nyon 300. A Ste-Croix, ils ne sont pas cent. Dans les magasins de notre localité, 300 cartes d'adhésion avaient été déposées; cela n'a amené que 14 membres, ce qui porte l'effectif de la section à 94. Avec les samaritains, cela fait au total 114 membres.

L'épidémie de grippe a permis à chacun de se rendre compte de l'utilité et de l'activité de notre Croix-Rouge. Le comité n'est-il donc pas en droit d'attendre encore de nombreuses adhésions?

Ste-Croix, samaritains. — *Rapport de 1918.* Le vœu exprimé à la fin du rapport précédent s'est réalisé et 1918 a vu la fin des hostilités. Malheureusement l'allégresse que devait apporter cet événement a été assombri par la grève générale et l'épidémie de grippe, qui ont jeté la consternation dans notre pays.

Pendant cette quatrième année de guerre, la société des samaritains n'a pas pu suivre son programme complet comme cours ou répétitions, mais tous ses membres ont été à leur poste et fait leur devoir chaque fois que les circonstances l'ont exigé.

Le produit du timbre de Noël attribué aux samaritains pour être distribué aux mères et nourrissons nécessiteux, a été réparti au mieux en layettes, confectionnées par les samaritaines, et farine lactée.

Les mêmes personnes que les années précédentes ont continué à s'occuper de l'œuvre des prisonniers et de la transmission de correspondance en pays envahis.

Deux membres du Comité ont pris part à l'assemblée romande annuelle, qui a eu lieu à Colombier, le 2 juin.

Un exercice combiné avec la section d'Yverdon eut lieu à Baulmes, le 7 juillet, avec M. le Dr Décombaz comme délégué de la Croix-Rouge suisse. Favorisées par un temps splen-

dide, les deux sections ont remporté le meilleur souvenir de cette journée. Le travail a été utile, puisque quelques semaines plus tard il a fallu mettre en pratique l'organisation d'un lazaret.

Pendant l'épidémie de grippe qui régna fortement à Ste-Croix, de fin juillet à septembre, un hôpital temporaire fut aménagé au Nouveau Collège. Samaritaines et samaritains sont à l'œuvre au premier appel du médecin, mais bientôt surmenés, ils tombent malades les uns après les autres, victimes de l'insidieuse maladie et la Croix-Rouge doit suppléer en appelant du personnel volontaire et des sanitaires du dehors.

Après la fermeture du lazaret, plusieurs de nos membres se dévouèrent en soignant des malades à domicile et nos infirmiers, mobilisés au moment de la grève ne sont pas encore tous rentrés.

Plus heureux que d'autres sections, nous n'avons pas eu de décès à déplorer parmi nos membres.

A l'occasion du 1er août, le Comité des samaritains organisa la vente des cartes. Comme l'an dernier, des fillettes les offrirent de maison en maison. Il s'en est vendu 2000.

Le poste de secours, déposé chez la présidente, a enregistré 9 interventions.

Cette année, en particulier, le dépôt sanitaire a rendu de grands services à la population. Grâce à la générosité de deux personnes anonymes, nous avons pu l'augmenter de plusieurs objets, et la caisse boucle avec un boni de 43 fr. 65.

La voiturette compte cette année 69 transports, plus ceux qui ont été faits pendant la durée du lazaret, ce qui porterait à 180 environ le nombre total des transports. Nos porteurs, particulièrement ceux qui n'ont pas fait de service militaire et qui ont été continuellement réquisitionnés pour les transports, méritent une mention spéciale pour le dévouement inlassable dont ils ont fait preuve pendant l'exercice écoulé.

Merci aussi aux autorités, particuliers et anciens membres qui, de près et de loin, ont facilité la tâche volontaire des samaritains, en les aidant de leur appui financier et moral. Puisse l'année nouvelle apporter à notre pays et à l'Alliance des samaritains une ère de prospérité, que le secourisme soit toujours mieux compris et que l'expérience acquise pendant ces années de guerre nous soit utile à tous.

A l'issue de l'assemblée, le Comité a été constitué comme suit: Présidente: Mme Martin; Vice-présidente: Mlle Berthe Mutrux; Caissière: Mlle Rosa Jaccard; Secrétaire: M. Jules Jaccard; Matériel: MM. Justin Gonthier et Edm. Jaccard; Chef des transports: M. Fernand Jaccard.

Mlle Marguerite Paillard, qui a fonctionné comme secrétaire depuis 1912, a donné sa démission. Nous lui adressons, avec nos regrets, tous nos remerciements pour son dévouement.

Le Comité.

Alliance suisse des samaritains, Comité central. — Les sections de Liechtenstein, Blonay-St-Légier et Signau sont reçues dans l'Alliance.

Quatre sections qui n'ont pas payé leurs cotisations, sont rayées du cadre de l'Alliance.

Les formulaires concernant le reste du rapport de mobilisation et l'épidémie de grippe seront expédiés incessamment aux sections. Les Comités recevront une circulaire les priant de répondre très exactement à cette enquête importante. B.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Dans sa dernière réunion, le Comité de la section de Neuchâtel a admis comme *candidates:*

Mlle Balsiger, Marguerite, 1896, sage-femme et releveuse, de Oberdiessbach,
» Bourgeois, Marie-Marguerite, 1886, garde-malade, de Montagny,
» Mischler, Marguerite, 1892, garde-malade, de Colombier.

Ont demandé leur démission: Mlle Frieda Trœsch, pour cause de mariage, et Mlle Louise Sieber, sage-femme à La Sagne.

Sur sa demande, et parce que domiciliée à Berne, sœur Alwina Aegerter a été transférée dans la section de Berne.

Il a été constaté par des membres du Comité des abus manifestes du port du costume d'infirmière. Il semble qu'un grand nombre de personnes qui ont peut-être soigné à l'occasion des malades, mais qui n'ont aucun droit de revêtir un costume d'infirmière et de l'orner d'une croix rouge, ont jugé opportun de s'ha-

biller ainsi. Si les costumes portés par ces personnes ne sont pas absolument identiques à ceux adoptés par l'Alliance suisse des gardes-malades, ils peuvent cependant prêter à confusion; c'est là un fait regrettable contre lequel l'Alliance n'est malheureusement pas armée.

Si, comme on nous le dit, ces pseudo-gardes se mettent un tel costume pour attirer l'attention des messieurs, et se promènent dans les rues le soir, il faudrait pouvoir intervenir!

La secrétaire: *Sr Maria Quinche.*

Neuchâtel, Bureau de placement de la Croix-Rouge. — Le Comité du Bureau a entendu avec grand intérêt le rapport annuel présenté par la directrice, Sœur Cécile Montandon, sur l'exercice 1918. Il a constaté l'activité très grande du bureau, et la demande continuelle de personnel qui lui a été faite, surtout dès le mois de juillet. « Ce furent alors de vrais appels de détresse qui nous parvenaient, de La Chaux-de-Fonds d'abord, puis, à mesure que l'épidémie de grippe se propageait et gagnait tout le pays, de Bâle, de Berne, St-Gall, Zurich et Genève ».

Non seulement des particuliers, mais des hôpitaux désorganisés, des communes privées des soins nécessaires, imploraient des infirmières, et le Bureau put ainsi rendre de précieux services non seulement à la classe aisée, mais à toutes les couches de la population cruellement atteinte par le fléau.

« Les gardes ont travaillé, nous nous plaisons à le reconnaître, avec beaucoup de dévouement et une inlassable bonne volonté; il n'est pas étonnant dès lors que nombre d'entre elles, fatiguées par des services pénibles, aient été terrassées à leur tour. Le Bureau a passé par des moments bien difficiles, car au moment de la plus forte demande, 12 de nos gardes étaient atteintes elles-mêmes ».

Le nombre des placements a atteint dans le courant de l'année dernière le chiffre élevé de 363, et 252 services ont dû être refusés, faute de personnel disponible. Ces 363 placements se décomposent comme suit: Neuchâtel-ville 174, dans le canton de Neuchâtel 143, dans d'autres cantons 43, à l'étranger 3.

Les jours de travail s'élèvent à 12,848, qui représentent près de 60,000 fr. de salaires payés aux gardes. Tout ce travail a nécessité une importante correspondance, et le rapport mentionne 185 fr. uniquement pour les frais de port de lettres, et 422 fr. de frais de communications téléphoniques. Il va de soi que les frais généraux ont suivi eux aussi une marche ascendante que les sections de la Croix-Rouge du canton de Neuchâtel ont supporté comme par le passé.

Le Bureau de placement de gardes-malades à Neuchâtel s'est révélé une institution absolument nécessaire, dont le public ne pourrait plus se passer. Ne plaçant plus que du personnel qualifié, disposant d'une centaine de gardes dont un très grand nombre ont des places stables à l'année, et ayant à sa tête une directrice aussi dévouée aux gardes qu'à la clientèle qui en demande, nous savons et nous sommes heureux de voir qu'on s'adresse de plus en plus à cette institution qui paraît être à la hauteur de la tâche parfois difficile qui lui incombe. Dr M.

Colombier, samaritains. — L'assemblée annuelle de notre section eut lieu le 21 janvier 1919. Nous avons constaté que l'année écoulée avait été particulièrement active. Si les exercices et les conférences ont été rares, nous avons néanmoins pu faire donner au printemps un cours de soins aux malades à domicile par le Dr Charles Roulet.

Dès juillet, l'épidémie de grippe en caserne et dans nos villages a occupé tous nos membres. Il est réconfortant pour nous de voir combien notre œuvre a conquis de sympathie depuis ces jours terribles. En outre, les médecins nous demandent souvent et nous avons pu aider dans des cas d'opérations, d'autopsies et d'embaumement. — Depuis quelques mois, un magasin d'objets sanitaires a été organisé chez notre chef de matériel; lesdits objets sont très souvent réquisitionnés.

L'assemblée a appris avec grand intérêt que la société a contracté pour ses membres une assurance accidents à la « Winterthour ».

En terminant, nous avons le douloureux devoir d'annoncer à nos collègues du canton que notre société a perdu trois membres, dont deux décédés en service actif: Mlles Marie Zaugg, Gabrielle André et Berthe Jacot. Nous vous demandons de leur accorder un souvenir ému.

Imprimerie coopérative de Berne (rue Neuve, 34)